



Conseil international du Café
116^e session
9 – 11 mars 2016
Addis Abeba (Éthiopie)

**Examen stratégique de l'OIC –
Projet de mandat, calendrier, table des
matières et rôles et responsabilités
principales**

Contexte

1. À sa 115^e session à Milan (Italie), le Conseil international du Café a adopté la [Résolution 457](#) qui appelle à mener une évaluation stratégique des activités de l'Organisation internationale du Café. La Résolution portait création d'un groupe de travail qui a été chargé de coordonner l'examen stratégique et de fixer le mandat de cet examen. La Résolution faisait les références suivantes :

- Paragraphe 4) de l'article 9) de l'Accord international de 2007 sur le Café.
- Plan d'action de l'Organisation internationale du Café ([ICC-105-19 Rev. 3](#)).
- Déclaration de Belo Horizonte;

2. Le groupe de travail s'est réuni cinq fois:

- a) La première réunion a eu lieu le 22 octobre. Le Groupe de travail a examiné la question du recrutement ou non d'un consultant externe et, si oui, à quel stade. Il a été demandé au Secrétariat de préparer un questionnaire sur les avis du Groupe de travail (WG-2/15).
- b) Le Groupe de travail a tenu sa deuxième réunion le 16 novembre. Les réponses au questionnaire qui avait été soumises au Secrétariat avant la réunion ont été examinées. Toutefois, la formulation des recommandations a été retardée en attendant de recevoir davantage de réponses des Membres (WG-5/15).

- c) À la troisième réunion, qui s'est tenue le 14 janvier 2016, l'ampleur de l'examen stratégique a été examinée et il a été convenu que le délégué de la Papouasie-Nouvelle-Guinée assurerait la liaison avec le Secrétariat pour préparer un premier projet de mandat pour la réunion suivante du Groupe de travail (WG-7/16).
- d) A sa dernière réunion, le 18 février 2016, le Groupe de travail a approuvé le projet de mandat (WG-10/16), qui est reproduit à l'annexe I. Le Groupe de travail a également convenu que l'examen stratégique serait effectué par le Secrétariat avec l'aide d'un consultant, le cas échéant.
- e) Le Groupe de travail a également demandé au Secrétariat de préparer un calendrier avec les activités à effectuer par le Secrétariat pour atteindre les objectifs du mandat. L'annexe II contient un projet de calendrier. L'annexe III contient un projet de table des matières du rapport de l'examen stratégique.
- f) À sa cinquième réunion le 10 mars, le Groupe de travail a demandé au Secrétariat de préparer une version révisée tenant compte des observations des Membres formulées lors de la réunion. À cette fin, l'annexe IV contient un résumé des rôles et des responsabilités des acteurs concernés. Le document final contenant les conclusions de l'examen stratégique sera examiné à la 117^e session du Conseil en septembre 2016.

3. Le Groupe de travail a chargé le Secrétariat de procéder à l'examen stratégique en interne. En conséquence, le Secrétariat affectera une partie de ses ressources (temps de travail du personnel et budget des opérations) à cette tâche. Pour la période allant de mars à septembre 2016, la Chef des opérations et l'Économiste principal consacreront jusqu'à 60% de leur temps à mener l'examen stratégique conformément au mandat. D'autres membres du personnel interviendront au cas par cas, le cas échéant. Les fonds nécessaires pour recruter un consultant qui aidera le Secrétariat à mener l'examen stratégique seront prélevés à partir du budget du Programme des activités pour 2015/16.

Mesures à prendre

Le Conseil est invité à examiner ce document et, le cas échéant, à l'approuver.

ÉVALUATION – MANDAT

1. L'objectif initial de cet exercice est d'évaluer, en étroite consultation avec les membres du Groupe de travail, les autres Membres du Conseil et le Secrétariat de l'OIC, l'orientation et les priorités stratégiques de l'Organisation et leur mise en œuvre, afin de proposer des axes d'amélioration. Deuxièmement, cet exercice analysera le document [ICC-105-19 Rev. 3](#) et, à la lumière des tendances et des défis de l'économie mondiale de café, des ressources disponibles et des contributions des pays Membres et du Secrétariat de l'OIC, il proposera une orientation stratégique claire pour l'Organisation, avec une révision des priorités stratégiques et des actions connexes. Cette évaluation n'examinera pas les dispositions de l'Accord international de 2007 sur le Café mais couvrira leur mise en œuvre.

2. Plus précisément cet exercice :

- Évaluera le cadre de planification stratégique de l'Organisation, y compris les indicateurs de performance, identifiera les domaines à améliorer et proposera les moyens d'y parvenir.
- Évaluera les progrès accomplis à ce jour en matière de buts stratégiques et de mise en œuvre des mesures prioritaires énoncées dans le document [ICC-105-19 Rev. 3](#), depuis l'entrée en vigueur de l'Accord de 2007.
- Examinera les possibilités et les défis de l'Organisation dans la mise en œuvre des buts stratégiques et des actions prioritaires énoncés dans le document [ICC-105-19 Rev. 3](#), en soulignant les domaines où des progrès importants ont été accomplis et les domaines où les progrès ont été faibles.
- Identifiera les ressources nécessaires ou utilisées pour mettre en œuvre les buts stratégiques et les actions prioritaires et, le cas échéant, proposera des modifications pour parvenir à une utilisation plus efficace des ressources et mettre en œuvre les buts et les actions.
- Évaluera et analysera les forces et les faiblesses de l'Organisation en matière d'exécution du Plan d'action dans son ensemble.
- Évaluera et définira les contraintes externes et internes rencontrées par le Secrétariat dans l'exécution du plan d'action.
- Donnera un aperçu des possibilités et des défis de l'industrie mondiale du café au cours des cinq prochaines années et proposera, le cas échéant, des actions supplémentaires qui devront être considérées par les Membres comme des actions prioritaires.
- Aidera le Groupe de travail à établir un ordre de priorité des buts et des actions stratégiques, compte tenu des avis exprimés par les Membres de l'Organisation, des ressources disponibles et des nouvelles opportunités et défis qui auront été identifiés comme étant importants.

ANNEXE II

CALENDRIER ANNOTÉ

Activité	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre
1. Examen de la littérature et évaluation du contexte mondial, des opportunités et des défis et des contraintes externes et internes	S						
2. Consultations avec les Membres et des tiers	S, M, T, C						
3. Analyse des résultats des consultations		S, C					
4. Atelier avec le Groupe de travail pour examiner l'analyse du processus de consultation et évaluer le contexte et formuler des recommandations					S, GW, C		
5. Évaluation des recommandations de l'atelier						S, C	
6. Projet de rapport de l'examen stratégique soumis au Groupe de travail						S, C	
7. Examen du projet par le Groupe de travail et intégration des observations finales, présentation au Conseil							GW, S

Légende: GW: Groupe de travail; S: Secrétariat; TP: Tiers; M: Membres; C: Consultant

PROJET DE TABLE DES MATIÈRES

On trouvera ci-dessous un projet de table des matières pour le rapport sur l'examen stratégique, qui tient compte des éléments incorporés dans le mandat. En premier lieu, le rapport devrait exposer les raisons de la conduite de l'examen à ce moment et replacer ce processus dans son contexte en se concentrant sur le secteur du café mondial actuel et sur les différentes contraintes rencontrées par l'Organisation. L'examen intégrera une évaluation des progrès accomplis à ce jour dans la réalisation des différents buts stratégiques ainsi qu'une évaluation du cadre de planification stratégique, mais l'examen sera essentiellement axé sur l'analyse des buts stratégiques de l'OIC et des activités nécessaires pour les atteindre et sur les recommandations en la matière. Cependant, ce schéma est susceptible de modifications pendant les consultations et la rédaction au cours des douze prochains mois.

1. Introduction
2. Contexte/justification
3. Contexte
 - a. Vue d'ensemble des opportunités et des défis auxquels devra faire face l'industrie mondiale du café au cours des cinq prochaines années
 - b. Évaluation des contraintes externes rencontrées par l'OIC
 - c. Évaluation des contraintes internes rencontrées par le Secrétariat
4. Évaluation interne des progrès
 - a. Progrès accomplis à ce jour dans les buts stratégiques et la mise en œuvre des actions prioritaires depuis l'entrée en vigueur de l'Accord de 2007
 - b. Examen des opportunités et des défis rencontrés par l'Organisation dans l'exécution de ses buts stratégiques et des actions prioritaires, en soulignant les domaines où des progrès importants ont été accomplis ainsi que les domaines où les progrès ont été lents
 - c. Ressources employées dans la réalisation des buts stratégiques et des actions prioritaires
 - d. Évaluation du cadre de planification stratégique de l'Organisation, y compris les indicateurs de performance clés
5. Propositions/recommandations stratégiques
 - a. Hiérarchisation des buts stratégiques et des actions de l'OIC
 - b. Ressources nécessaires à la réalisation des buts stratégiques et des actions prioritaires
 - c. Forces et faiblesses potentielles de l'Organisation dans la réalisation de ces buts
6. Conclusions

ANNEXE IV: RÔLES ET RESPONSABILITÉS PRINCIPALES

Les rôles et responsabilités des différentes parties prenantes dans le processus d'examen stratégique sont basés sur le mandat tel que formulé par le Groupe de travail. L'examen stratégique consiste en une évaluation du contexte mondial et un processus de consultation avec les Membres, dont les résultats sont discutés avec le Groupe de travail dans le cadre d'un atelier. Les résultats de cet atelier sont ensuite intégrés dans le projet de rapport de l'examen stratégique, qui contient des recommandations. Après y avoir intégré les commentaires du Groupe de travail, il sera présenté au Conseil en septembre 2016.

Groupe de travail

Le groupe de travail fournit des conseils au Secrétariat pour l'exécution du processus d'examen stratégique. Le Groupe de travail peut inviter les experts du café appropriés à contribuer au processus en fournissant des informations sur des questions spécifiques, en particulier l'évaluation des contraintes externes et les développements dans le secteur du café. Le Groupe de travail est également chargé d'examiner le projet de rapport de l'examen stratégique et de le soumettre au Conseil pour approbation en septembre 2016.

Secrétariat

Le Secrétariat procède à l'examen stratégique au nom du Groupe de travail et le tient informé des progrès à intervalles réguliers, soit dans le cadre de réunions périodiques soit par des rapports écrits. Dans le cadre de ce processus, le Secrétariat consulte les Membres et des tiers, analyse les résultats de ces consultations et, en collaboration avec le consultant, rédige les recommandations finales. Le Secrétariat organise également un atelier avec le Groupe de travail afin d'évaluer les résultats des consultations et de formuler des recommandations pour le rapport final.

Membres

Les 48 Membres de l'OIC sont consultés par le Secrétariat, soit personnellement soit par vidéoconférence, pour solliciter leurs avis spécifiques sur l'examen stratégique conformément au mandat.

Tiers

Les consultations avec les Membres sont complétées par des discussions avec des intervenants tiers tels que les institutions internationales (par exemple, la Banque mondiale, l'ONU), le secteur privé (par le biais du CCSP et des partenaires tels que la plate-forme mondiale du café), et les participants aux forums consultatifs précédents sur le financement dans le secteur du café (Banque africaine de développement, Banque asiatique de développement, Banque interaméricaine de développement).

Consultant

Le Secrétariat emploie les services d'un consultant qualifié afin de faciliter le processus de consultation et d'aider à formuler des conclusions fondées sur ce processus. Ce travail comprend l'organisation d'un atelier avec le Groupe de travail.

Le consultant aide à développer une méthodologie de consultation avec les Membres afin de recueillir leurs points de vue, et à tirer des conclusions à partir des réponses des Membres. Les résultats de ces travaux sont ensuite utilisés pour l'atelier avec le Groupe de travail, qui est organisée par le consultant. Le résultat de cet atelier est un consensus sur les enjeux de l'OIC et les recommandations sur la meilleure façon de les aborder.

Le consultant est sélectionné selon un processus d'appel d'offres ouvert et transparent. Le Secrétariat rédige un projet de mandat afin de définir l'étendue des travaux, le calendrier, le budget, les responsabilités et les résultats attendus du consultant. Le Groupe de travail est informé à chaque étape de ce processus.